



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 16 janvier 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 11, 20^e Rue, et désigné sous le numéro de lot projeté 6 120 161.

La dérogation vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont la pente de toit est de 5/12, alors que la norme réglementaire minimale est de 6/12. Elle vise également à autoriser une hauteur de 4,57 mètres de la corniche du bâtiment principal alors que le maximum permis est de 4,11 mètres. La dérogation vise aussi à autoriser l'implantation du bâtiment principal à un (1) mètre de la ligne latérale du lot alors que le règlement exige une marge latérale de trois (3) mètres. Enfin, la demande vise à permettre la construction d'une toiture sur la terrasse dont la pente de toit est de 3/12 alors que la pente minimale requise est de 6/12. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente demande sont respectivement les articles 17.3.4, 17.4.2 et 17.4.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 18^e jour de décembre 2017.

Jacques Arsenault
Greffier